

## SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

# Décision du Bureau B2022-03-22-01 du 22 mars 2022 portant approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 juillet 2021

Par suite d'une convocation en date du 9 mars 2022, l'an deux mille vingt deux, le vingt deux mars, à seize heures trente minutes, les membres du Bureau du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Yves KRATTINGER

Nombre de membres en exercice : 5

Pour le Collège Communautés de Communes :

DEGRENAND Bruno Communauté de Communes des 4 Rivières présent RICHARD Bernard Communauté de Communes du Pays de Lure présent

Pour le Collège Département :

BAILLY Laurent

absent -excusé

FRIQUET Carmen

absente excusée

**KRATTINGER Yves** 

présent

Etaient présents : 3

Absents ayant donné procuration: 0

Absents excusés: 2

## Le Bureau du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu les articles L 5721-1\L 5721-7 et L 5722-1 à L 5722-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 3 membres titulaires présents,

CONSIDERANT le procès-verbal de la réunion du Bureau, qui s'est tenue le 23 juillet 2021 concernant :

- Vérification du Quorum
- 2. Désignation d'un secrétaire
- 3. Election du Président et de deux Vice-Président au sein du Bureau
- 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau du 03 septembre 2020



## SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

## Le bureau DECIDE APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 5 Nombre de présents : 3 Nombre de votants : 3 Suffrages exprimés pour : 3 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

•	D'APPROUVER à	l'unanimité le	procès-verbal	de ladite réunion.
---	---------------	----------------	---------------	--------------------

Fait et délibéré à VESOUL, le 22 mars 2022,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....



# SYNDICAT MIXTE HAUTE-SAONE NUMERIQUE

Bureau du 23 juillet 2021

Procès-Verbal

## **HAUTE-SAONE NUMERIQUE**

## BUREAU - 23 07 2021

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Election du Président et des deux Vice-Présidents
- 2) Approbation du Procès-Verbal du Bureau du 03 septembre 2020

#### **MEMBRES PRESENTS**

Nombre de membres en exercice : 5.

Nombre de membres présents : 5.

Pour le Collège Communautés de Communes :

DEGRENAND Bruno RICHARD Bernard Communauté de Communes des 4 Rivières Communauté de Communes du Pays de Lure

Pour le Collège Département :

**BAILLY Laurent** 

en audioconférence

FRIQUET Carmen KRATTINGER Yves

Absents ayant donné procuration: 0

Absents excusés: 0

Le doyen d'âge, monsieur Yves KRATTINGER assure la présidence tant que l'élection du Président n'est pas effectuée. Monsieur BAILLY Laurent, le plus jeune est désigné Secrétaire.

La séance est ouverte à 9 H 30.

Le quorum est atteint avec 5 membres présents.

#### 1. ELECTION DU PRESIDENT

Le Président rappelle les règles d'élection du Président, en vertu de l'article 10 des statuts :

Article 10.1 des statuts : « Le Président du Comité syndical est élu par les membres du Bureau en son sein, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les pouvoirs sont autorisés sans limitation. »

Seul Monsieur KRATTINGER est candidat à la présidence.

Il est procédé à l'élection du Président.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 5 Nombre de votants : 5

Suffrages exprimés : 5 Bulletins blancs : 0

Votes:
Pour: 5
Contre: 0
Abstention: 0

A l'issue du décompte des votes, Monsieur Yves KRATTINGER est élu Président du Bureau et donc Président du Syndicat mixte, à l'unanimité.

### 2 - ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS

Pour l'élection des deux Vice-Présidents, le Président du Bureau, Monsieur KRATTINGER en rappelle les règles d'élection :

Article 10.2 des statuts: « En même temps que l'élection du Président, le Bureau élit deux Vice-présidents parmi ses membres, issus chacun d'un collège différent, pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat électif dont ils bénéficient au sein de leur collectivité d'origine.

Leur élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le premier Vice-président est issu du collège des représentants titulaires du Conseil départemental.

Le deuxième Vice-président est issu du collège des représentants titulaires des Communautés de communes.»

Il est procédé à l'élection du 1er Vice-Président issu du collège Département.

Monsieur BAILLY Laurent est l'unique candidat à la 1ère Vice-Présidence.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 5 Nombre de votants : 5 Suffrages exprimés : 5 Bulletins blancs : 0

Votes:
Pour: 5
Contre: 0
Abstention: 0

Le Président déclare Monsieur BAILLY Laurent élu à l'unanimité 1er Vice-Président.

Il est procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président issu du collège Communautés de Communes.

Monsieur DEGRENAND Bruno est l'unique candidat à la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidence.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 5 Nombre de votants : 5 Suffrages exprimés : 5 Bulletins blancs : 0

Votes:
Pour: 5
Contre: 0
Abstention: 0

Le Président déclare Monsieur DEGRENAND Bruno élu à l'unanimité 2ème Vice-Président.

La composition du Bureau à l'issue des trois votes est donc la suivante :

Président:

**KRATTINGER** Yves

1<sup>er</sup> Vice-Président:

**BAILLY Laurent** 

2ème Vice-Président:

**DEGRENAND** Bruno

Membres:

FRIQUET Carmen

RICHARD Bernard

#### 3. Approbation proces-verbal reunion du bureau du 03 septembre 2020

Les membres du Bureau sont appelés à approuver le procès-verbal de la réunion du Bureau, qui s'est tenue le 03 septembre 2020 concernant :

- Election du 2<sup>éme</sup> Vice-Président au sein du Bureau
- Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau du 30 avril 2019

en présence de :

Pour le Collège Communautés de Communes :

DEGRENAND Bruno

Communauté de Communes des 4 Rivières

RICHARD Bernard

Communauté de Communes du Pays de Lure

Pour le Collège Département :

BAILLY Laurent

en audioconférence

FRIQUET Carmen KRATTINGER Yves

Absents ayant donné procuration : 0

Absents excusés: 0

Le Bureau approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2020.

La séance est levée à 9 H 40.

Le délégué Secrétaire de séance,

Laurent BAILLY

Le Président du Comité syndical,

Yves KRAKTINGER